L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS. MARDI MATIN, 24 JUILLET 1894. 67me Année.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 24 JUILLET 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shérif, à la Bourse des Encanteurs—Propriétés de valeur et améliorées dans les Quatrième et Sixième Districts.

La question sucrière—Perplexité générale.

Il faut convenir que l'industrie sucrière de la canne et de la betterave joue de malheur; après avoir trouvé un secours aussi précieux qu'inattendu dans la prime, elle y trouve le principe de sa ruine; car cette prime n'avait été établie qu'à la condition que les sucres étrangers entreraient en franchise—ce qui tout en assurant au producteur de convenables bénéfices, faisait baisser considérablement les prix du produit.

Or, il arrive, d'une part, que le parti démocrate actuellement au pouvoir a en horreur la prime qui est, dit il, contraire à ses principes et, de l'autre, qu'il n'ose pas rétablir les droits d'entrée, de peur de faire remonter les prix du sucre et de perdre sa popularité. De là, absence à peu près complète d'une protection que tout le monde s'accorde à considérer comme indispensable et, par conséquent, perspective d'une ruine à peu près inévitable.

Le coup est rude, il en faut convenir. Aussi nos producteurs n'ont-ils épargné aucune peine, aucune dépense, aucune démarche pour attendrir le législateur et obtenir de lui quelque concession.

Déjà, au mois de septembre dernier, ils avaient envoyé une délégation à Washington, pour y plaider la cause de notre industrie. Cette délégation n'avait guère réussi dans ses efforts. Cependant, nous ne nous sommes pas tout d'abord considérés comme battus. Depuis lors, l'Association des Planteurs a envoyé deux autres délégations composées des hommes les plus compétents et les plus considérés. MM. James D. Hill et l'Hon. T. S. Wilkinson ont passé plusieurs semaines à Washington, plaidant habilement notre cause.

D'autres encore sont allés leur donner du renfort—MM. Richard McCall, l'Hon. James Ware et John Barkley. Ce n'est pas tout. M. J. C. Morris, le président de la Banque du Canal, est là-bas, chargé de représenter les intérêts de nos hommes d'affaires.

En voilà plus qu'il ne faut assurément pour gagner notre procès, si toutefois il est possible d'obtenir quoi que ce soit du Congrès actuel.

Ce qu'il y a de plus cruel, de plus injuste dans la mesure dont on frappe notre industrie, c'est le caractère de rétroactivité que l'on donne à l'abolition de la prime, que l'on supprime brusquement, sans daigner la remplacer par un droit protecteur équivalent.

Quelle est la situation, en effet? La canne a été plantée, cultivée et sarclée sous un régime parfaitement légal, sur la foi duquel toutes les avances de fonds et tous les travaux ont été faits. Il n'y a plus qu'à procéder à la coupe et à la roulaison. Et vous prétendez, un mois, tout au plus deux mois, avant la récolte, priver les capitalistes qui ont avancé leur argent, les producteurs qui se sont mis à l'œuvre, les planteurs qui ont engagé leurs travailleurs, du bénéfice que leur assurait, que leur assure encore la loi, et qui leur revient très légitimement! Vous condamnez le malheureux propriétaire à manquer de parole envers ses bailleurs de fonds, à manquer de parole envers ses engagés, à ne rencontrer lui-même que la ruine, au bout de son année de travail et de sensie de toute sorte, sous prétexte que la prime vous déplait!

Que vous, législateurs, vous disiez: "Nous ne voulons plus de la prime; nous ne pouvons la supprimer tout de suite, parce qu'il y a droit acquis, au moins pour la récolte actuelle; mais qu'il n'en soit plus question après la roulaison prochaine, à partir du 1er janvier, par exemple, ou du 1er février," soit. Mais que vous laissiez commencer des travaux dans telles et telles conditions nettement déterminées et reconnues par vous; puis, que vous supprimiez ces conditions brusquement, avant que le travail ne soit terminé, uniquement parce qu'il vous plait d'agir ainsi et que vous êtes les plus forts, c'est un abus de pouvoir dont on ne trouverait nulle part d'exemples dans l'histoire, excepté aux époques révolutionnaires.

Que va-t-il advenir? Nul ne le sait encore. Tout ce que l'on a pu obtenir jusqu'ici, c'est un droit d'entrée qui équivaut à peine à la moitié de la prime. Les défenseurs de notre industrie seront-ils battus par ses adversaires? ou bien, trouvant un appui assez inattendu, mais précieux dans le président Cleveland, réussiront-ils à regagner une partie du terrain perdu? C'est ce que nous saurons bientôt, dès demain ou après demain peut être. On conçoit l'anxiété qui règne dans les esprits, quand on se rappelle qu'il s'agit du gagne-pain de près d'un million d'âmes, de l'avenir de tout un Etat.

TIDDE-DE-WINKS.

Tel est le titre d'un livre amusant qui parait être répandu dans toute la ville. Il est publié par la Brown Chemical Company, de Baltimore, Md., les fabricants du Brown's Iron Bitters. Ceux qui n'en ont jamais reçu un exemplaire devraient en faire la demande à leur pharmacien, car il renferme un grand nombre de matières intéressantes pour les enfants. Tout le monde devrait avoir Tidde-de-Winks, qui se distribue gratuitement. Si votre pharmacien a disposé de tous les exemplaires qu'il avait, envoyez un timbre postal de 2 sous, et il vous sera adressé à titre gracieux.

La Salsepareille d'Ayer guérit les affections du foie, les dérangements des femmes, les rhumatismes, et toutes les maladies du sang.

LA SANTÉ DE LÉON XIII.

Londres, 10 juillet.

D'après un télégramme de Rome au Times de ce matin, l'ulcère que le Pape avait à la jambe s'est de nouveau ouvert.

Léon XIII est très affaibli par la chaleur et très abattu; il déclare à ses cardinaux et serviteurs qu'on le trouvera mort un de ces quatre matins.

Le Président Cleveland—L'Arbitrage.

La grande question du jour, presqu'aussi grave à nos yeux que le problème du tarif, c'est la Commission d'arbitrage que le président Cleveland s'est décidé à nommer, en vue d'ajuster le différend qui s'est élevé entre la compagnie Pullman et ses employés, et est devenue la cause indirecte de la grève désastreuse dont nous venons d'être témoins. Elle n'est pas encore complètement formée, cette Commission. On sait seulement que M. Carroll D. Wright, le commissaire du travail, doit en être le président. Il aura au moins deux assistants; probablement, le juge Lyman Trumbull, de Chicago, qui jouit d'une grande autorité dans ces matières et d'une juste popularité parmi les travailleurs. Le second assesseur n'est pas encore connu; peut-être même n'est-il pas encore choisi; mais on peut être certain que le Président mettra la main sur un homme d'une impartialité assurée et contre qui ne puisse s'élever aucune prévention, soit de la part de la compagnie, soit de la part des ouvriers.

On ne peut que féliciter M. Cleveland de la sage mesure qu'il vient de prendre. Dans l'état actuel de la législation, l'arbitrage est, en effet, la seule ressource que l'autorité ait à sa disposition. Encore n'est-il pas bien sûr que les deux parties en litige veuillent bien accepter cette commission et se conformer à ses décisions. Mais au point où en sont arrivées les choses, au milieu de l'abandon presque complet dont MM. Debs et consorts sont l'objet de la part des ouvriers — car, malgré leurs efforts, il y a presque partout reprise du travail — il est à croire que les arbitres mèneront leur œuvre à bien.

Déjà, on s'en souvient, dans une semblable situation, mais sur un terrain moins vaste, l'intervention du gouverneur de la Louisiane, a porté de très heureux fruits. A plus forte raison doit-il en être de même à Chicago, pour M. Cleveland, parce qu'il occupe la première magistrature de l'Union et que, d'ailleurs, personnellement encore plus qu'officiellement, il jouit d'une immense autorité.

Est-ce à dire que l'arbitrage soit le dernier mot en pareille matière?

Non, certes. La commission nommée pour ajuster un différend n'a de pouvoir que pour régler ce différend. Demain, il peut surgir une autre querelle, sur un autre point du territoire et à propos d'un autre objet; l'œuvre sera alors à recommencer et il n'est pas bien certain qu'une seconde ou troisième commission réussisse aussi bien que la première. En tout cas, la question n'aura pas avancé d'un pas. C'est donc ailleurs qu'il faut aller chercher le moyen de rétablir, d'une façon permanente, la paix dans les ateliers. Le sujet vaut assurément la peine qu'on s'en occupe.

Il se passe en ce moment des faits extrêmement inquiétants. Nous voyons, en effet, les associations d'ouvriers tendre à entrer en masse dans les milices; de telle sorte qu'à un moment donné, leurs membres qui auraient, en qualité de travailleurs, la ressource des grèves générales, deviendraient, en qualité de miliciens, les maîtres de la force publique. Nous le répétons, c'est là un danger qu'il faut éviter à tout prix.

L'Ague Cure d'Ayer est une préparation purement végétale, sans danger, et infaillible dans les maladies miasmatiques.

LE COL DE M. CASIMIR-PERIER.

Le *Paris* a des préoccupations semi-politiques, qu'il faut pourtant noter pour faire diversion à l'assassinat de M. Carnot et aux poursuites contre les anarchistes. Il s'inquiète du col de M. Casimir Perier:

"Le col cassé serait frivole, jeunet, frétillant et les circonstances sont trop graves pour que l'on puisse tolérer un accent aussi guilleret et détaché des choses. Rien de semblable ne paraît à redouter de la part de M. Casimir Perier, mais nous prenons cependant la respectueuse liberté de lui conseiller la résistance aux suggestions possibles de son entourage et même à l'avis favorable de son propre cou.

"Le col rabattu comporte lui-même certaines variétés qu'il serait des plus dangereux de confondre. Tel que le porte le président, il est assez discret, confortable et national.

"Certes, cette question du faux-col était inattendue, et nous imaginons sans peine la perplexité où elle doit présentement plonger le chef du pouvoir exécutif. Il aurait infiniment mieux valu qu'elle ne fût point soulevée. Toute la question est de savoir si l'imagerie a trouvé la fortune définitive pour ce septennat.

"Or, il nous a semblé que l'imagerie *cherchait* encore M. Casimir-Perier. Il ne lui suffit pas de l'avoir représenté en jeune marié, bras dessus bras dessous avec une gentille personne costumée par Devéria, on dit lui avoir donné telles allures ou proportions du corps qu'une imagination plutôt pauvre et une superficielle observation peuvent suggérer.

"Ces images sont dues encore à la copie des photographies officielles; elles n'ont par conséquent aucune valeur. La seule effigie qui se grave dans l'esprit de la foule (ces deux mots, soit dit en passant, vont assez mal ensemble), c'est celle qu'*invente* un matin quelque fantaisiste et que le hasard d'un jour confirme."

UNE LETTRE DE M. CASIMIR-PERIER.

Nous avons rappelé dernièrement que, lors de la discussion de la loi enlevant aux princes d'Orléans leurs grades dans l'armée, M. Casimir-Perier avait donné sa démission de député. A cette occasion il écrivit à ses électeurs la lettre suivante:

"Paris, 1er février 1883.

"Mes chers concitoyens,

"Les circonstances ne me permettant pas de concilier mes devoirs de famille avec la conduite que me dictent ma conscience et mes convictions républicaines, j'ai adressé ma démission de député à M. le président de la Chambre. Si, en renonçant à la vie politique, j'impose silence à mes opinions, je demeure invariablement fidèle à ma foi politique. Dans ma retraite, je chercherai, mes chers concitoyens, à vous être utile, et je n'oublierai jamais les témoignages de confiance et de sympathie que vous m'avez prodigués. Croyez, je vous prie, à ma reconnaissance et à mon dévouement.

"CASIMIR-PERIER."

Cette lettre méritait d'être citée de nouveau, car M. Casimir-Perier avait donné dans cette circonstance un grand exemple de droiture et de loyauté politiques.

LE COUSIN DE SON PÈRE ET DE SA MÈRE.

Le jeune héritier de la couronne d'Angleterre, fils du duc et de la duchesse d'York, qui est né à White Lodge, ces jours derniers, se trouve être—chose bizarre, même chez les princes—le propre cousin au troisième degré de son père, et le cousin au deuxième degré de sa mère!

En effet, la reine Victoria et la duchesse de Teck, petites-filles de George III, étant cousines, le prince de Galles et la duchesse d'York sont cousins comme le duc d'York est le cousin de sa femme.

ÇA ET LA.

Un petit-neveu de Robespierre:

La neuvième chambre de police correctionnelle, présidée par M. Bidault de l'Isle, vient de statuer sur une banale affaire de blessures par imprudence dans laquelle a surgi à l'improviste un petit-neveu de Maximilien Robespierre.

Le prévenu était un garçon charbonnier qui, de sa voiture lancée au galop, avait, le 16 mars dernier, heurté un passant. Son patron, M. de Robespierre, négociant en charbons, demeurant 8 et 10, rue de la Fédération, était cité à l'audience comme civilement responsable de son employé.

A signaler ce passage de l'interrogatoire du patron:

—Comment vous appelez-vous?

—De Robespierre.

—Seriez-vous un descendant de Maximilien Robespierre?

—Oui, monsieur le président, je suis son petit-neveu......

Et l'affaire a continué, vide dès lors d'intérêt. Mais le négociant en charbons, petit-neveu de Robespierre, a été, durant tout le cours des débats, curieusement *observé* par les trois membres du tribunal.

Les personnes distraites sont nombreuses. Qu'elles nous permettent de leur signaler le cas d'un brave Néerlandais qui paraît bien détenir le record de la distraction.

Ce Néerlandais est veuf. Comme il a sans doute été heureux en ménage, il veut convoler en secondes noces. A cet effet, il se présenta l'autre jour au secrétariat de sa commune pour faire afficher de nouveaux bans.

Il déclina ses noms, prénoms et qualité. Mais quand il lui fallut déclarer le nom de sa future, il n'y put parvenir, malgré de suprêmes efforts. Force lui fut de retourner s'informer auprès de la payse qui, sûrement, n'a pas dû être flattée.

A rapprocher de la distraction de La Fontaine qui dans un salon, remarqua un jour un jeune homme qui lui plut fort. Aussitôt, il se mit à faire son éloge, éloge fort éloquent et fort chaleureux.

—Mais, c'est votre fils.... lui dit-on.

—Ah! j'en suis bien aise!.... répliqua le Bonhomme.

Une idée originale.... tout au moins. Un Anglais, le professeur Branton, propose de combattre l'anarchie par l'hypnotisme.

"Le nombre des anarchistes qui se trouvent actuellement entre les mains de la police, dit-il, est si grand que l'on pourrait aisément, en leur suggérant de faire des aveux, découvrir toute la conspiration anarchiste, s'emparer de toutes les armes et de tous les explosifs cachés."

Le savant professeur ajoute qu'il n'y a nulle raison pour que l'hypnotisme ne soit pas appliqué en justice, et il est persuadé que ce serait là le seul moyen de vaincre l'anarchie.

D'après un savant russe—les savants ont toutes les audaces!—on pourrait reconnaître les individus destinés à devenir des criminels à la seule couleur de leurs yeux.

Chaque spécialiste criminel, en effet, aurait une couleur spéciale d'yeux.

Les meurtriers et les voleurs ont toujours des yeux couleur marron; ceux qui pratiquent l'abus de confiance sous toutes ses formes, ont des yeux de couleur canelle; les vagabonds ont des yeux couleur bleu-azur!....

Les yeux noirs et bleus brillent par leur absence dans le monde des criminels.

Cette théorie du savant russe, sagement appliquée par les limiers de la préfecture de police, peut être évidemment d'un très grand secours pour la découverte des criminels.

Seulement, qu'ils ne s'y fient pas trop. Le service anthropométrique, tel qu'il fonctionne, vaudra toujours mieux.

La peste, qui désole en ce moment Hong-Kong et plusieurs ports du sud de la Chine, crée aux autorités anglaises des difficultés d'un ordre particulier, sinon tout à fait imprévues.

Les Chinois, qui forment l'immense majorité de la population de la colonie, montrent la plus énergique répugnance à se soumettre aux prescriptions sanitaires édictées par le gouverneur. La population s'est opposée par la force aux visites domiciliaires des délégués du service sanitaire; plusieurs de ces agents ont été poursuivis à coups de pierre, et c'est à grand'peine que le gouverneur a réussi à empêcher une émeute tout à fait sérieuse, en accordant aux Chinois que leurs malades seraient soignés dans des hôpitaux séparés, placés sous la surveillance de leurs notables.

Les Chinois ont, semble-t-il, la plus grande terreur de nos méthodes thérapeutiques et sans doute s'imaginent-ils (cette croyance est très généralement répandue dans tout l'empire du Milieu) que les Européens utilisent certains organes des morts, les yeux en particulier, pour en fabriquer des filtres et des préparations photographiques. Aussi émigrent-ils en masse de Hong-Kong pour gagner Canton et les autres villes du Kouang Toung. Et ce n'est pas l'épidémie que les Chinois fuient ainsi: celle-ci sévit du reste aussi fortement à Canton qu'à Hong Kong. Non, ce n'est pas de la peste qu'ils ont peur; c'est d'un fléau à leurs yeux cent fois plus redoutable: le médecin européen.

Cette constatation doit assurément coûter à notre amour-propre; mais elle permet de mesurer la hauteur de cette formidable muraille de préjugés et de haines qui sépare les deux races et que cinquante années de relations étroites et journalières ont, en vérité, fait bien peu de chose pour détruire.

Le Parlement espagnol a voté un bill pour l'importation libre des vins français, de façon à pouvoir faire, en Espagne, les coupages qui se faisaient en France avant les nouveaux droits protecteurs français.

Voici ce qu'on lit dans une lettre écrite par Caserio, l'assassin de M. Carnot:

"Vive la république et la guillotine pour nos compagnons! Vive l'Espagne et ses fusils qui fusilleront six compagnons; mais un jour nous les vengerons, mort aux bourgeois! vive l'anarchie!"

Caserio a des hésitations; il les confie à son ami.

"Il est vrai que comme anarchiste je ne devrais pas avoir de scrupules; étant pauvre et besogneux, je ne devrais plus respecter la propriété des autres, je devrais aller prendre là où il y a de la richesse. Mais—je dois l'avouer,—à l'heure qu'il est, je ne me sens pas la force de prendre un bourgeois par la cravate, et je finirais par vendre mes bras au premier exploiteur que je trouverais."

Mais la lettre a un *post scriptum*:

"Moi, je n'ai pas peur; si, aujourd'hui, je n'ai pas le courage de frapper un bourgeois, lorsque le jour de la vengeance viendra, j'y serai, et la vengeance sera terrible."

COMPLOT ANARCHISTE.

Le bruit d'un complot anarchiste contre le nouveau Président de la République semble se confirmer, malgré le caractère romanesque des détails.

On se souvient de la lettre tâchée de sang que reçut M. Casimir-Perier et qui le menaçait de mort s'il osait se rendre à Lyon.

Voici maintenant que l'on vient de surprendre, dans l'auberge d'un village de la frontière espagnole, une conversation significative entre trois hommes qui seraient paraît-il, les compagnons chargés d'exécuter l'arrêt.

Deux de ces hommes, un Italien et un Espagnol, allaient à Barcelone; le troisième, un Français du nom d'Izet, s'est dirigé vers Perpignan et l'intérieur de la France, porteur d'instructions mystérieuses.

On télégraphie de Jonquera que l'un des deux anarchistes qui se rendaient à Barcelone et que la police française avait signalés aux autorités espagnoles vient d'être arrêté.

L'Evénement publie l'interview suivante de M. Benoist, le juge d'instruction de Lyon:

J'ai pu rencontrer M. Benoist, à sa sortie de la prison et l'accompagner un moment,

—Eh bien! lui ai-je dit, Caserio Santo?

—Oh! oh! m'a-t-il répondu en riant, je ne puis rien vous répondre. Les journalistes, d'ailleurs, se plaisent trop à dénaturer mes conversations; parlons d'autre chose, voulez vous?

Et, alors, le long des quais, à travers Bellecour, nous causons des mille riens de la vie, du beau temps et de la sécheresse, de la moisson prochaine, quand une idée me traverse l'esprit.

—Avez-vous lu l'écho du *Figaro*, la lettre de Caserio Santo au Président de la République?

M. Benoist éclate alors de rire, puis il ajoute: "Elle est amusante, cette nouvelle! Elle est drôle même! C'est une bonne *blague!* Il n'y a qu'un malheur: cette information est un non-sens.

"Caserio est au secret, au secret le plus absolu. Il est surveillé continuellement par des agents; il ne peut rien écrire; aucune lettre de lui ne part sans qu'elle passe par mes mains, et croyez vous sérieusement que, si une pareille missive m'eût été remise, je l'aurais laissée parvenir au Président?

"Car, enfin, les termes, l'esprit de cette lettre constituaient presque une insulte pour le Président défunt, et je vais même beaucoup plus loin: elle était injurieuse pour M. Casimir-Perier.

"Pensez vous donc, alors, que, si j'avais été obligé de la faire tenir au Président de la République, je l'aurais livrée à la publicité?"

Et là-dessus, M. Benoist éclata de rire.

"D'ailleurs, continua M. Benoist, l'attitude de Caserio Santo a changé ces jours ci: il n'a plus le cynisme des premiers jours; c'est à peine s'il répond à mes questions.

Mais comme j'insistais pour avoir d'autres renseignements, M. Benoist me déclara qu'il m'en avait déjà trop dit.... et nous parlâmes d'autre chose.

L'âge des tortues. Il vient de mourir à Colombo, dans l'île de Ceylan, une tortue plus que centenaire. Les plus vieux habitants de l'endroit attestent, en effet, qu'ils la connaissaient dès leur enfance, et qu'en ces temps lointains leurs pères leur ont conté qu'eux aussi l'avaient toujours connue. Ce vénérable chélonien n'était pas moins remarquable par ses dimensions que par son antiquité: il atteignait une longueur de six pieds et n'avait d'ailleurs point cessé de grandir. Des personnes dignes de foi affirment que sa taille avait notablement augmenté dans le cours de ces dernières années. Mais les tortues, comme les hommes, payent un tribut d'infirmités à la vieillesse, et celle-ci était devenue presque paralytique et tout à fait aveugle. Elle appartenait à une espèce presque éteinte et dont on ne trouve plus aujourd'hui d'exemplaires que dans la partie septentrionale de Madagascar. Aussi, le *British Museum* a-t-il voulu acquérir, à très haut prix, la dépouille mortelle de la centenaire cingalaise. Mais il était trop tard: le musée municipal de Colombo se l'était déjà appropriée, et les offres les plus séduisantes n'ont pu le déterminer à s'en dessaisir.

Mme Taupin est de ces femmes dont on dit qu'elles "aiment compter," mais ce défaut est quelque peu atténué par une vanité extrême.

Sortant, hier, de Saint-Philippe-du-Roule avec quelques-unes de ses amies, Mme Taupin se heurte à un pied-bot qui lui demande l'aumône. Et comme ses amies la regardent, la bonne dame donne une pièce blanche au mendiant.

—Merci, fait ce dernier, que Dieu vous le rende mille fois.

Et Mme Taupin ne peut s'empêcher de calculer tout haut:

—Mille fois dix sous!.... Diable! ça ferait cinq cents francs tout de même!

LEXON—Décédée le 23 juillet 1894, à 5 heures A. M., à l'âge de 21 ans, LILY F. LEXON, native de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances des familles Burgen, Lexon et Gousy sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui 24 juillet, à 3.30 heures P. M., de sa dernière demeure rue Bienville, entre Delery et Tricou.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée jeudi, 26 juillet, à huit heures et demie, à l'église St-Maurice, aux Casernes, pour le repos de l'âme de ST ALARY PASCAL. Les amis et connaissances de la famille sont invités à y assister. De la part de ses enfants.
22 juil—4t

P. LABAT,
Acquéreur des Caves Bordelaises.
Il a transféré les dites Caves
AU No 234 RUE PRIEUR,
Coin Bayou Road.
Et prévient ses amis, connaissances et le public en général, qu'il est toujours prêt à leur servir comme par le passé, les meilleurs vins et liqueurs à des prix modiques.
4 mars—1 an.

EXCURSION A SHREVEPORT et VICKSBURG,
VIA MISSISSIPPI VALLEY R. R.
Août 6 à 9, inclusivement.
NEW ORLEANS GLEE CLUB.
Partira du dépôt du I. C. R. R. LUNDI, 6 août, à 8 A. M. et arrivera à Shreveport à 10 P. M. Retournant laissera Shreveport le 9, à 8 A. M. et arrivera à la Nlle-Orléans à 10 P. M. Les trains s'arrêteront, en allant et en retournant, à Kenner, Lutcher, Convent, Burnside, Bâton Rouge, Slaughter, Ethel, Wilson Centreville, Gloster, Rosetta, Roxie, Harriston, Port Gibson, Vicksburg, Tallulah, Delhi, Rayville, Monroe, Ruston, Arcadia.
Prix aller et retour, de la Nouvelle-Orléans, $7; de Bâton Rouge et autres points au delà, $6, de Vicksburg, $5.
Pension et chambre dans les hôtels de première classe, $1.50 à $2 par jour. 3 juil—

Son de Riz! Son de Riz!
Nouvellement passé au moulin.
Chez ERNST & CO.
Coin des rues Julie et Magazine.
20 juil—7t

NOUVEL ETABLISSEMENT
—DE—
Récréation d'Eté et d'Hiver
A la Renaissance des Chênes Verts.
CITY PARK,
En face de l'entrée principale.
RESTAURANT ET BAR.
Repas à la carte.
Vins de choix, liqueurs fines, cigares.
Salon au premier pour familles
On entreprend des banquets, etc.
F. ALCIATORE, Propriétaire.
1er mars—8m et 8i mar jeu dim

E. BARBIER,
Horloger - Bijoutier
60, rue Royale, 60
Entre Bienville et Conti
Grand assortiment de MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.
Lunettes et Pinces-nez.
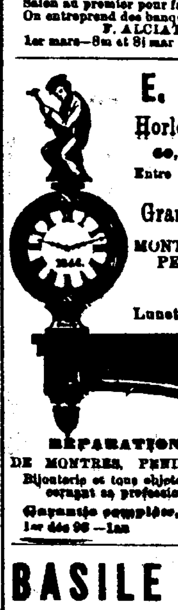
RÉPARATIONS DE MONTRES, PENDULES, Bijouterie et tous objets concernant sa profession.
Garantie complète, Prix modérés
1er déc 93—1an

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Venant d'être reçu de France des premières maisons, des feutres et autres articles pour la réparation de pianos, à laquelle je donne mon attention personnelle; plus de trente ans d'expérience. Spécialité pour les accords de pianos; ordres de la campagne promptement exécutés.
30 mars—

Maison de Vetements de Lion!
RIEN QUE DES MARCHANDISES NOUVELLES
COUPE ET DETAILS PARFAITS.
Prix Plus Bas -:- Nouvelles Réductions
—DANS NOTRE—
GRANDE VENTE D'ECOULEMENT.
Toutes nos Marchandises jetées au Vent en ce Mois de Juillet
VENTE SPECIALE DE 10,000 PALETOTS ET GILETS EN ALPACA.
Surprise pour tout le Monde!!
M. LION & CO.,
Nouveaux Numéros 801, 803, 805, 807, 809 et 811
Decatur, coin Ste-Anne.
12 juin—1y

BANQUES.

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Banque Nationale Germania
A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le mercredi, 18 juillet 1894.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,010,893 49
Surtirages garantis et non garantis		42,290 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		80,000 00
Actions, sécurités, etc		112,805 84
Maison de banque, meubles et installations		115,500 00
Dû par des banques nationales (non agents de réserve)		12,131 94
Dû par des banques et banquiers d'Etat		5,215 48
Dû par des agents de réserve approuvés, sujet à chèque		112 126 34
Echanges pour le Clearing House		32,704 83
Billets d'autres banques nationales		5,098 00
Papier monnaie fractionnelle, nickels et sous		112 89
Monnaie légale en réserve en banque—		
Espèces	$41,230 50	
Billets legal tender	200,502 00—	241,732 50
Fonds de rédemption avec le Trésorier des Etats Unis, (5 pour cent de circulation)		2,250 00
Total		$1,742,660 31

PASSIF.

Fonds capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		200,000 00
Profits non divisés moins les dépenses et les taxes payées		78,149 79
Billets de banques nationales en circulation		38,395 00
Dû à d'autres banques nationales		15,103 72
Dû à des banques et banquiers d'Etat		3,875 75
Dividendes non payés		6,955 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,063,114 20	
Certificats de dépôt en demande	1,320 61	
Chèques certifiés	5,965 49	
Chèques du caissier en circulation	30,740 76	1,101,061 05
Total		$1,742,660 31

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss.

Moi, J. L. BERCIER, Caissier de la susdite banque, jure solennellement que l'état ci-dessus est vrai du mieux de ma connaissance et de ma croyance.

J. L. BERCIER, Caissier.

Signé et assermenté par devant moi ce 23me jour de juillet 1894.

BENJAMIN ORY, Notaire Public.

Correct—Attesté:
B. R. GOSREVE,
MAX SCHWABACHER,
J. L. HERWIG,
Directeurs.

24 juil—

ETAT DE SITUATION DE LA
Banque Nationale de l'Etat.

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le Mercredi, 18 juillet 1894.

ACTIF.

Prêts à terme et escompte		$509,516 90
Surtirages, garantis et non-garantis		16,614 18
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Actions, securités, etc		236,325 00
Maison de banque, meubles et installations de banque		129,271 99
Autres propriétés foncières et hypothèques		10,000 00
Dû par des banques nationales (non agents de réserve)		28,469 77
Dû par des banques d'Etat et banquiers		39,902 84
Dû par des agents de réserve approuvés		134,046 65
Chèques et autres items comptant		580 58
Chèques pour le Clearing House		56,606 05
Billets d'autres banques nationales		1,510 00
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents		216 88
Monnaie légale réservée en banque, à savoir		
Espèces	$210,878 00	
Billets legal tenders	83,608 00	294,486 00
Fonds de rachat cinq pour cent avec le trésorier des E.-U.		2,250 00
		$1,810,296 84

PASSIF.

Fonds capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		60,000 00
Profits non divisés, moins dépenses et taxes payées		15,146 51
Billets de banques nationales en circulation		45,000 00
Dû à d'autres banques nationales	$ 82,026 68	
Dû à des banques d'Etat et banquiers	81,728 05	
Dividendes non payés	1,328 63	
Dépôts individuels sujets à chèques	1,189 049 58	
Certificats de demande de dépôt	100 00	
Chèques certifiés	8,796 26	
Chèques du caissier en circulation	27,121 15	—1,390,150 33
		$1,810,296 84

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ss:

Moi, CHARLES L. C. DUPUY, Caissier de la banque ci dessus nommée, jure solennellement que l'état de situation ci-dessus est correct au mieux de ma croyance et connaissance.

CHAS L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment par devant moi ce 21me jour de juillet 1894.

A. G. LA PICE, Notaire.

Correct—Attesté:
Directeurs: L. C. KEEVER, PAUL GELPI, JNO. H. O'CONNOR.

22 juil—3t

Dr. W. Lawrence Stevenson,
Ex-assistant Hôpital International de Paris, récemment officier médical maritime, est de retour à la Nouvelle-Orléans.
Bureau, Cleverius Building de 10 à 11 heures. Résidence, 61 avenue Jackson.
On parle Français, Anglais, Espagnol et Allemand. 1er juil—1m—dim mar jeud

PÉRÈS & COULON.
ADRIEN PÉRÈS, ex commelier, et pendant 14 ans de la maison Lamothe, et PIERRE COULON ont fait acte d'association pour ouvrir le 30 juin au coin de l'avenue Claiborne et de la rue Dumaine un débit de liqueurs. On y trouvera les meilleurs vins domestiques et importés aux prix les plus réduits. Livraison à domicile sans frais.
Les amis de ces messieurs sont cordialement invités à assister à cette ouverture, à partir de 8 heures de l'après-midi.
30 juin—1m—dim mer jeu

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me district
Lernov 92—1 an—mer jeu dim

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
Gustaf R. Westfeldt, L. O. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
13 nov—92—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

AGENTS DE PLEYEL
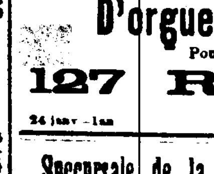
L. GRUNEWALD CO.
La meilleure maison
D'orgues et de Pianos du Sud,
Pour le Bon Marché et la Confiance.
127 RUE CANAL.
Nouvelle-Orléans.
24 janv—1an

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
No 68 rue Royale.
Capital payé....$500,000 00
Actif, 1er janvier 1894....909,967 38
Surplus....186,016 73
J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER. OCTAVE LABARRE.
18 juin 94—1 an

Faites vous-même et très économiquement
VOTRE EAU MINÉRALE
analogue aux eaux naturelles
AVEC LES
COMPRIMÉS DE VICHY
DE FÉDIT
saturés à l'eau des sources
Gde GRILLE, CÉLESTINS, HOPITAL, HAUTERIVE, St-YORRE, etc.
PARIS — 23, Avenue Victoria — PARIS
Dépositaire à la N.-Orléans: J. L. LYONS & C°, 42-44, Camp.

HY WELLMANN, Président. CHAS. A. SCHENCK, Vice-Président.
BANQUE D'EPARGNES TEUTONIA,
(TEUTONIA SAVINGS BANK.)
81....RUE ST-CHARLES....81
Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au-dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après midi.
Intérêt, au taux de TROIS POUR CENT par an, payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS.
16 sept—1an W. W. WEISS, Caissier.

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.
—SUCCESSEURS DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Actif, valeur réelle....$5,890,399
Pertes réglées à la Nouvelle Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.
JULES TUYES, Agent-Résident.
29mai94—1an 38 RUE CARONDELET

VIN
A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE
DE
CHEVRIER
Le VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE, préparé par M. CHEVRIER, Pharmacien de 1re classe, à PARIS, possède à la fois les principes actifs de l'HUILE DE FOIE DE MORUE, et les propriétés thérapeutiques des préparations alcooliques. — Il est précieux pour les personnes dont l'estomac ne peut pas supporter les substances grasses. — Son effet, comme celui de l'HUILE DE FOIE DE MORUE, est souverain contre la SCROFULE, le RACHITISME, l'ANÉMIE, la CHLOROSE, la BRONCHITE, et toutes les MALADIES DE POITRINE.
M. CHEVRIER prépare aussi le
VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE CRÉOSOTÉ
REMÈDE PAR EXCELLENCE CONTRE LA
PHTHISIE PULMONAIRE
Dépôt général PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21
Dépôt à la Nlle-Orléans, J. L. LYONS & Co, 42, 44, Camp.

Bonnes Montres et Pendules,
LES PLUS BEAUX DIAMANTS ET LA PLUS BELLE JOAILLERIE D'OR MASSIF QUI SE PEUT VOIR ET EXAMINER CHEZ
FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET JOAILLERS,
Nommés Inspecteurs et Ajusteurs des Régulateurs de Chemins de Fer.
No 17 RUE BOURBON, PRES CANAL.

C. LAZARD & CO, LTD,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
10 mars—1 an—Dim Mar Jeu Sam

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des Marchands.
No 104 rue du Canal.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1894.

La Compagnie publie le rapport suivant couvrant une période de (10) mois, du 1er mars 1893 au 31 décembre 1893.

Primes reçues—		
Sur risques de feu	$150,240 12	
Sur risques maritimes	1,909 99	
Sur risques de rivières	4,084 30	
	$156,234 41	
Primes non-acquises l'année dernière maintenant acquises	50,515 00	—$206,749 41
Primes non-acquises du 1er mars 1893 au 31 déc. 1893		$62,493 76
		$144,255 65
Pertes payées— Sur risques de feu....49,687 46; Moins réservé l'année passée pour pertes non ajustées 10,337 00	$39,350 46	
Sur risques maritimes	131 44	
Sur risques de rivières	1,077 11	
	40,559 01	
Primes retournées	18,729 12	
Ré-assurances	4,843 89	
Dépenses brutes	7,230 38	
Salaires	12,510 00	
Taxes	5,121 66	
Frais de cour et d'avocat	902 95	
Commissions	12,386 88	
	61,025 69	—$101,584 70
		$42 670 95
Moins—Réserve pour pertes non ajustées		$10,246 00
		$32,424 95
Ajouter: Compte d'intérêt et loyer		$16,637 42
Bénéfice		49,062 43
Moins dividendes de juin $7,500 et de décembre, 12,000		19,500 00
Profits nets		$29,562 43

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets recevables	$5,153 22
Billets garantis	23,187 76
Primes en cours de collection	21,954 67
Propriétés foncières	163,660 55
Argent comptant	43,476 97
Actions de banques et d'assurances (valeur du marché)	23,468 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	6,786 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)	1,000 00
Bons à primes (valeur du marché)	30,610 40
Nouveaux consols (valeur du marché)	19,500 00
New Orleans Gas Light Co. (valeur du marché)	17,700 00
Bons 7 pour cent ville de la Nlle-Orléans (valeur du marché)	6,120 00
Meubles de Bureau, etc	2,400 00
Jugements	600 00
Montant de sucre et mélasse en main	4,500 00
	$370,117 48

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment devant moi, en mon bureau No 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 10me jour de janvier 1894.

JAMES FAHEY, Notaire.

11 janv—1m

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

JUIN 1894.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication.

André, Joseph	Gérard, Philippe
Abadie, Mme Ve	Guilard (époux U)
Bel, Pierre	Hagneaux (née Jumel) Mme
Blouvac, Isidore	Idelot, Yvonet ou Didelot
Bérend, Léon	Jacquette, Leandre
Bourquin, Amédée	Masse, Félix Joseph
Brandt, John	Ve Maino
Comrouil ou Roche	Mathurin (née Chapui) Mlle
Dedebent, Jean François et Sylvain	Poss, Théophile
Dubosc, Ernest et Bernard	Pechely, Raymond
Ennault ou Enault, Jean François	Mme Sanger, née Tancade
Ferrier (époux P)	Tatin, Jean Marie
Ve Fétis, née Rifaut	Verret, Auguste
Mlle A. Forbes	Weiss, Gustave
Garreau (Mademoiselle)	
Gellon, Auguste	

LETTRES.

Petit-Bronlic de V eille Ville E. — Kano, A
Lafarrere Jean — Mlle Thicalin (Aida Leopoldine)

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Le Consul de France,
Signé: G. B. D'ANGLADE.

1-5-8
Réfléchissez! Cela ne coûte qu'un cent et un cinq-huitième de cent par jour étant $6 pour 365 jour.
Faites-le prendre immédiatement, autrement vous arriverez trop tard.
Le Directory de la Ville
De la Nouvelle-Orléans pour 1894, de
SOARDS.
Renferme plus de changements qu'il y en a eu depuis vingt ans, ce qui fait que les anciens directories deviennent inutiles et que le nouveau devient indispensable.
Vu des décès survenus et des délinquants parmi nos souscripteurs, ce directory étant une publication de souscriptions exclusivement, il n'y a qu'un nombre limité en vente.
C'est une aide de valeur et sauve avec le temps de l'argent, etc.
City Directory, prix....$6 00
Business Directory, prix. 1 00
Mappe de la Ville, Litographiée, 3 couleurs....50
Chacun de ces ouvrages mentionnés ci-dessus envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis sur l'envoi du prix.
L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place, Coin Camp.
6 mars—

Bains de vapeur turcs et russes.
BAINS Pour Messieurs de 5 a. m. 11 a. m., tous les jours excepté aux heures des jours réservés aux Dames
Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide
Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 4 p. m. A trois îlets de la rue du Canal.
Nos 102 à 106 RUE CONTI
BAINS
EUG. GAUPP, Propriétaire.
27 juil 1 an

Avis.
Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.55 P. M. Billets, aller et retour, 50c, 75c et $1.00.
J. S. LANDRY, Surintendant.
J. S. LANDRY, Agent général pour le Fret et les Passagers
30 oct—ans et dim

AMUSEMENTS.

WEST END.
Concerts tous les soirs par la Bande de Musique West End.
12 juil—1m

PARC AUDUBON.
CONCERTS.
Tous les soirs,
A 6 HEURES 30,
MUSIQUE PAR LA BANDE CONTINENTALE.
Prenez les Chars Electriques
Qui vous mèneront au splendide nouveau lieu de récréation d'été,
En face de la Place Audubon, de l'Université Tulane, faisant face à l'avenue St-Charles.
Rafraichissements Délicieux.
3 juillet—

CHARTE

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que, cejourd'hui trois mars, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et le cent dix huitième de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique.

Par devant moi, Théodule Buisson, notaire public, dûment commissionné et assermenté pour la ville et paroisse d'Orléans, y résidant, et en présence des témoins ci après nommés.

Se sont présentées les parties dont les signatures figurent ci après, lesquelles ont déclaré que, profitant des droits et privilèges accordés par les lois de l'Etat de la Louisiane relativement à l'organisation de corporations dans l'Etat, elles se sont engagées et ont engagé ceux qu'elles représentent à se former en une Société dans le but et sous les stipulations et règlements suivants.

ARTICLE I.

Il est formé, ce trois Mars, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à la Nouvelle Orléans, pour une durée de quatre-vingt-dix neuf ans, une Société sous le nom de: "ORPHELINAT FRANÇAIS N. GIROD."

ARTICLE II.

Cette Société a pour but l'établissement et l'entretien d'un Orphelinat pour les orphelins français résidant en Louisiane.

Cette Société aura son siège à la Nouvelle-Orléans et sera administrée par un Conseil d'Administration, composé du Consul de France et de vingt membres élus.

ARTICLE IV.

Le Conseil d'Administration est nommé pour cinq ans, il se compose de MM. E. Sénac, J. M. Vergnole, B. Tujague, E. J. Méral, P. Puyssegur, P. A. Maillée, F. Jaubert, J. Buckenmeyer, J. Dubos, J. A. Buisson, P. M. Godchaux, S. Chastran, B. Maylié, E. Castaing, A. Carreuché, Dr J. Tessatre, Dr W. A. de Roaldès, G. Tujague, S. Vidalat, T. Buisson; il sera renouvelable annuellement par cinquième, d'après une liste une fois établie par voie de tirage au sort.

ARTICLE V.

Le Conseil d'Administration nommera un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire, un Trésorier et les Comités qu'il jugera nécessaire, qui seront pris dans son sein.

Le Conseil d'Administration sera chargé de toute l'administration de la Société.

ARTICLE VI.

Le Conseil d'Administration est chargé de faire des Règlements (By Laws) qui ne devront pas être en contradiction avec cette Constitution.

ARTICLE VII.

Toute personne versant la cotisation prescrite par les Règlements pourra être membre de la Société.

ARTICLE VIII.

Pour faire partie du Conseil d'Administration, il faudra être Français ou fils de Français et majeur.

ARTICLE IX.

Chaque année, au mois de Janvier aura lieu une Réunion Générale de tous les membres de la Société.

A cette Réunion sera lu un compte rendu des actes du Conseil d'Administration pendant l'année précédente, et il sera procédé aux élections nécessaires pour remplacer les membres du Conseil d'Administration décédés, démissionnaires, ou sortants, conformément à l'Article IV.

ARTICLE X.

Le Conseil d'Administration pourra, lorsqu'il le jugera nécessaire, convoquer une Assemblée Générale extraordinaire.

ARTICLE XI.

Le Conseil d'Administration pourra proposer à l'Assemblée Générale d'augmenter le nombre des Administrateurs, jusqu'à concurrence de trente.

Cette proposition devra être publiée dans un journal de la Nouvelle-Orléans, trois fois, dans les quinze jours qui précéderont la réunion.

ARTICLE XII.

La Société de l'Orphelinat Français N. Girod, conformément aux lois de l'Etat de la Louisiane, aura le droit de recevoir tous biens, meubles et immeubles, à titre de dons donations ou legs; de passer tous marchés, contrats ou adjudications; d'affermer, posséder, acquérir et vendre tous biens, meubles et immeubles; d'ester en justice, intenter toutes actions judiciaires et de défendre, finalement, aura tous privilèges, droits ou bénéfices permis aux Sociétés organisées sous les lois de l'Etat de la Louisiane.

Tous actes judiciaires pour et contre la Société seront adressés au Président du Conseil d'Administration ou, en cas d'absence, à un des Vice-Présidents.

ARTICLE XIII.

Les membres de la Société de l'Orphelinat Français N. Girod ne seront responsables que pour le montant de leur cotisation annuelle.

ARTICLE XIV.

Le Conseil d'Administration sera chargé de fixer, par un règlement spécial, le montant de la cotisation annuelle et les pénalités pour le non-versement de cette cotisation.

ARTICLE XV.

Cette Constitution ne peut être amendée, changée ou modifiée que par une Réunion Générale extraordinaire, et sur la proposition du Conseil d'Administration.

ARTICLE XVI.

La liquidation de la Société ne pourra avoir lieu tant que vingt membres désireront continuer la dite Société. En cas de liquidation, trois membres du Conseil d'Administration seront désignés par le dit Conseil pour clore les affaires de la Société.

Fait et passé en mon Etude, à la Nouvelle Orléans, les jour, mois et an que dessus, en présence de MM. Joseph Thiéband et Charles Henry Descommes, témoins compétents, qui ont signé les présentes avec les dits comparants et moi, Notaire, après lecture.

Signé:
J. Thiéband, C. H. Descommes, E. Sénac, Félix Larue, F. Jaubert, A. Maillée, J. A. Brunet, G. Labarraque, J. E. Rivière, E. J. Méral, P. M. Godchaux, P. Congot, Tessatre, B. Maylié, A. Carreuché, J. M. Vergnole, G. Tujague.
TH. BUISSON, Notaire Public.

I, CHARLES A. BUTLER, District Attorney for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that I have carefully examined the foregoing Act of Incorporation of the "Société de l'Orphelinat Français N. Girod" and find none of the provisions therein contrary to law.

New Orleans, March 7th, 1894.

Signé: CHARLES A. BUTLER, District Attorney, Parish of Orleans.

Enregistré le 8 Mars 1894.
8 juillet—

Magasin du Bon Marché
61......RUE ROYALE......61
F. A. BRUNET
Horloger -:- Bijoutier -:- Joaillier
Grande variété de Dessins pour Médailles, Insignes d'or et Argent fabriqués spécialement pour Ecoles, Couvents et Institutions à des prix défiant toute concurrence.